

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

Séance du 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 22

L'ordre du jour de la présente séance a été :

Publié sur le site internet de la Commune le 19 juin 2025

Affichée en mairie le 19 juin 2025

Envoyée à la presse le 19 juin 2025

Présent(e)s : dix-neuf (19)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme CHETTOUH Aïcha, M. THABEAU Didier, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : trois (03)

Mme GHESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme CORREIA Sandra,
Mme REVEILLOUX Françoise donne pouvoir à Mme SOARES Maryse,
Mme MAHAUT Jessika donne pouvoir à M. THABEAU Didier.

Absent(e)s: cinq (05)

M. ESPINASSE Philippe, M. PRIEUR Olivier, M. BAYLE Dominique, Mme METENIER Séverine, M. FRADET Nicolas.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Objet : Création poste permanent (gardien brigadier)

Rapporteur : M. Sylvain FROMENT, Conseiller municipal délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le budget de la commune,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant les nécessités d'organisation de la Commune en matière de redéploiement, d'organisation et de continuité de service ou encore d'avancement statutaire.

Considérant la nécessité de créer, à compter du 1er septembre 2025, un poste permanent de gardien brigadier à temps complet (soit 35/35ème d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de policier municipal,

Considérant que cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

DECIDE

- **De créer, à compter du 1er septembre 2025, un poste permanent de gardien brigadier à temps complet (35/35ème) relevant de la catégorie hiérarchique C afin d'assurer les fonctions de policier municipal**
- **D'autoriser le Maire à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents conformément aux propositions figurant dans le rapport ;**
- **De s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **D'autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**
- **D'autoriser le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance, Mme COUTANSON Pascale	Madame le Maire, Mme MANDON Christine
	